



Ordre des technologistes
de laboratoire médical
de l'Ontario

Rapport statistique sur les inscriptions

Technologistes de laboratoire médical : Rapport de 2024 sur les ressources humaines en santé

25, RUE ADELAIDE EST, BUREAU 2100
TORONTO (ONTARIO) M5C 3A1
Tél. : 416 861 9605 1 800 323 9672 Téléc. : 416 861 0934
www.cmlto.com/fr

Données préparées : Mars 2025

Les renseignements contenus dans le document suivant sont la propriété de l'OTLMO et ne peuvent être reproduits en partie ou en totalité sans autorisation écrite.

© 2025, Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario.
Tous droits réservés.



Table des matières

A. Introduction

A.1 L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario.....	1
A.2 But du Rapport de 2024 sur les ressources humaines en santé (TLM)	1

B. Méthodologie

B.1 Description de l'ensemble de données.....	3
B.2 Certificats d'inscription.....	4
B.3 Circonscriptions électorales.....	6

C. Rapport sur les ressources humaines en santé pour les TLM

C.1 Aperçu des données.....	8
C.2 Technologistes de laboratoire médical praticiens.....	9
C.2.1 Répartition selon l'âge.....	10
C.2.2 Circonscriptions électorales.....	12
C.2.3 Situation d'emploi.....	13
C.2.4 Spécialités.....	14
C.2.5 Principaux domaines d'exercice.....	15
C.2.6 Fonction principale.....	16
C.2.7 Prestation de la formation clinique de TLM.....	17
C.2.8 Nouveaux inscrits.....	19
C.2.9 Démissions.....	20

D. Conclusion

D.1 Résumé.....	21
-----------------	----



A. Introduction

A.1 L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) est l'un des 26 ordres de réglementation de la santé définis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, qui régit 31 professions de la santé en Ontario. L'OTLMO a pour but de protéger l'intérêt du public et d'assurer les normes de soins de santé les plus élevées en réglementant les quelque 6 800 technologistes de laboratoire médical (TLM) de la province. L'OTLMO établit les exigences d'accès à la profession et les normes professionnelles d'exercice et enquête sur les plaintes concernant la conduite des TLM en Ontario.

A.2 But du Rapport de 2024 sur les ressources humaines en santé (TLM)

Le rapport sur les ressources humaines en santé de l'OTLMO est une analyse des données de 2024 relatives à l'inscription à l'OTLMO qui examine l'exercice, la situation d'emploi, les spécialités des TLM, la prestation de formations cliniques et les renseignements démographiques. Dans le cadre de son mandat et comme l'exige la loi, l'OTLMO saisit ces données lors des processus d'inscription initiale et de renouvellement annuel de l'inscription. Le rapport donne un aperçu des données démographiques pertinentes et des changements relatifs à l'exercice de la profession de TLM.

La planification des ressources humaines en santé est souvent éclairée par les données démographiques des professionnels et les données propres à l'exercice. Les données de l'OTLMO appuient les initiatives plus vastes de planification des ressources humaines en santé pour la technologie de laboratoire médical entreprises par le ministère de la Santé de l'Ontario. En particulier, l'OTLMO transmet des



données au ministère de la Santé pour éclairer sa base de données sur les professions de la santé. De plus, l'OTLMO appuie l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) en fournissant des données pour ajouter à sa Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS).



B. Méthodologie

B.1 Description de l'ensemble de données

Dans le cadre du processus de renouvellement annuel de l'inscription, conformément au règlement administratif de l'OTLMO, tous les inscrits sont tenus de renouveler leur inscription au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Pendant le renouvellement, les inscrits fournissent des renseignements sur divers aspects de leur exercice, y compris l'emploi, les spécialités et la prestation de formation clinique. En plus du processus de renouvellement annuel, tout changement en cours d'année à l'inscription ou aux renseignements démographiques d'un inscrit est traité à mesure qu'il est déclaré. Cette approche permet de s'assurer que la base de données relatives à l'inscription de l'OTLMO est à jour et dynamique.

Certains champs de l'ensemble de données utilisés pour produire ce rapport sont complets et exhaustifs, comme la circonscription, l'âge et la spécialité. Cependant, de nombreux champs de données reposent sur l'autodéclaration des TLM. Deux limites découlent de ce processus : premièrement, les données dans certains domaines peuvent ne pas être exhaustives. Tout au long du présent rapport, le nombre de TLM qui se sont autodéclarés sur une question est noté. Deuxièmement, il y a certaines parties où les inscrits ont fait plusieurs sélections. Ces renseignements sont notés, le cas échéant.

Le présent rapport est un aperçu complet des données de 2024 sur les inscrits praticiens et non-praticiens en date du 21 février 2025.



B.2 Certificats d'inscription

Conformément à la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*, l'OTLMO délivre trois certificats d'inscription : ceux de TLM praticien, non-praticien et d'urgence. Au moment de l'extraction des données, il y avait **6 807 inscrits à l'OTLMO**, dont **6 237 praticiens** et **570 non-praticiens**. À l'heure actuelle, il n'y a aucun inscrit titulaire d'un certificat d'inscription d'urgence.

Les TLM praticiens sont assujettis aux exigences énoncées dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical* et d'autres règlements applicables, y compris le Règlement administratif de l'OTLMO. Ces exigences comprennent, sans s'y limiter, celles du Programme d'assurance de la qualité, du comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, du comité d'aptitude professionnelle et du comité de discipline.

Les TLM non-praticiens satisfont aux exigences d'inscription de l'OTLMO, mais n'exercent pas la technologie de laboratoire médical. Les inscrits non-praticiens sont assujettis aux mêmes exigences que les inscrits praticiens, à l'exception du Programme d'assurance de la qualité. Les inscrits non-praticiens peuvent obtenir leur certificat d'inscription de praticien en satisfaisant aux exigences en vigueur à ce moment-là.

Les certificats d'inscription de TLM d'urgence ne sont délivrés que lorsque le ministère de la Santé ou le conseil d'administration de l'OTLMO déclare une urgence (c.-à-d. toute interruption importante du processus normal d'inscription des TLM à l'OTLMO). Les TLM d'urgence sont assujettis aux mêmes exigences que les inscrits praticiens, à l'exception de l'exigence de l'examen national, et ils doivent exercer sous la supervision d'un inscrit praticien, conformément à la Politique 05 du comité d'inscription – Reconnaissance et engagement en matière de supervision. Les titulaires d'un certificat d'urgence seront autorisés à utiliser le titre de « technologiste de laboratoire médical (supervisé) » ou « TLM (supervisé) ». Une fois la situation



d'urgence terminée, les TLM d'urgence ont trois mois pour demander un certificat de praticien, sans quoi leur certificat expire.

En plus des certificats d'inscription décrits dans la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*, il existe des TLM qui s'inscrivent dans des catégories définies par les statuts d'inscription internes de l'OTLMO. Par exemple, les personnes qui ont présenté une demande pour devenir TLM ont été exclues de cette analyse, car elles n'étaient pas inscrites auprès de l'OTLMO au moment de l'extraction des données. Les inscrits suspendus pour non-paiement des droits d'inscription ont également été exclus.



B.3 Circonscriptions électorales

Le Règlement administratif de l'OTLMO décrit huit circonscriptions électorales qui délimitent les régions physiques de l'Ontario en provenance desquelles le conseil d'administration est élu. L'OTLMO effectue des analyses de données à l'aide des circonscriptions, car elles permettent de constituer un ensemble complet de données qui aide à cerner les tendances en matière d'exercice liées à des administrations particulières en Ontario.

Figure B.3 – Circonscriptions électorales de l'OTLMO

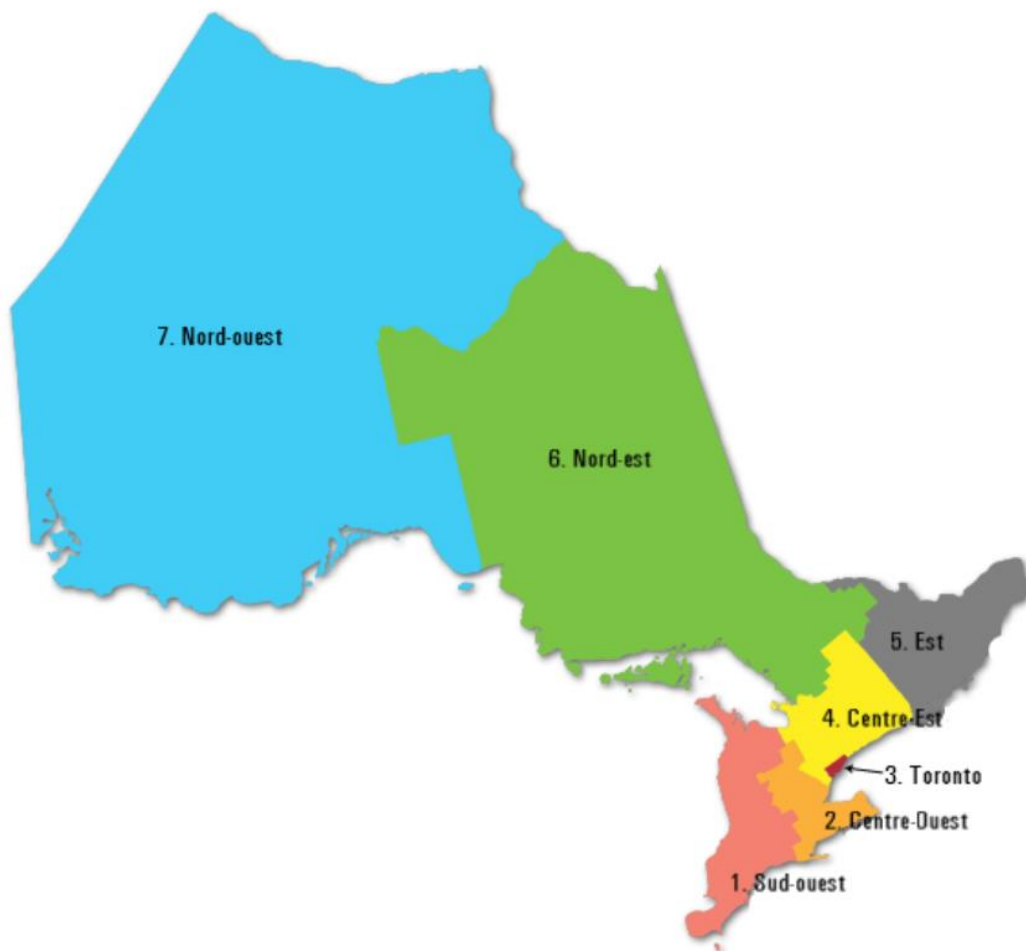




Tableau B.3 – Description des circonscriptions électorales de l'OTLMO

Circonscription 1 – Région du Sud-Ouest	Circonscription 2 – Région du Centre-Ouest
Composée des villes de London, de St. Thomas, de Stratford et de Windsor; des comtés de Bruce, d'Elgin, d'Essex, de Grey, de Huron, de Lambton, de Middlesex, d'Oxford et de Perth; de la municipalité de Chatham-Kent; de la ville de St. Mary's; et du canton de Pelée.	Composée des villes de Brantford, de Guelph et de Hamilton; des comtés de Brant, de Dufferin, de Haldimand, de Norfolk et de Wellington; et des municipalités régionales de Halton, de Niagara et de Waterloo.
Circonscription 3 – Toronto métropolitain	Circonscription 4 – Région du Centre-Est
Composée de la ville de Toronto.	Composée des villes de Barrie, de Kawartha Lakes, d'Orillia et de Peterborough; les comtés de Haliburton, de Northumberland, de Peterborough et de Simcoe; et les municipalités régionales de Durham, de Peel et de York.
Circonscription 5 – Région de l'Est	Circonscription 6 – Région du Nord-Est
Composée des villes de Belleville, de Brockville, de Cornwall, de Kingston, d'Ottawa, de Pembroke, de Prince Edward County et de Quinte West; des comtés de Frontenac, de Hastings, de Lanark, de Lennox, d'Addington et de Renfrew; des villes de Gananoque, Prescott et Smith Falls; et des comtés unis de Leeds et Grenville, de Prescott et Russell et de Stormont, Dundas et Glengarry.	Composée de la ville du Grand Sudbury; des districts d'Algoma, de Cochrane, de Manitoulin, de Nipissing, de Parry Sound, de Sudbury et de Témiskaming; et de la municipalité de district de Muskoka.
Circonscription 7 – Région du Nord-Ouest	Circonscription 8 – Membre du conseil d'administration
Composée des districts de Kenora, de Rainy River et de Thunder Bay.	Composée de l'ensemble de la province et des inscrits résidant à l'extérieur de l'Ontario aux fins de l'élection d'un membre actif.

Remarque : Circonscriptions nommées dans la circonscription électorale 6 : Région du Nord-Est et circonscription électorale 7 : La région du Nord-Ouest comprend toutes les municipalités à palier unique qui s'y trouvent. Une liste complète des municipalités à palier unique contenues dans chaque circonscription est fournie par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.



C. Rapport sur les ressources humaines en santé pour les TLM

C.1 Aperçu des données sur les TLM

Figure C.1 – Répartition selon l'âge de tous les inscrits à l'OTLMO

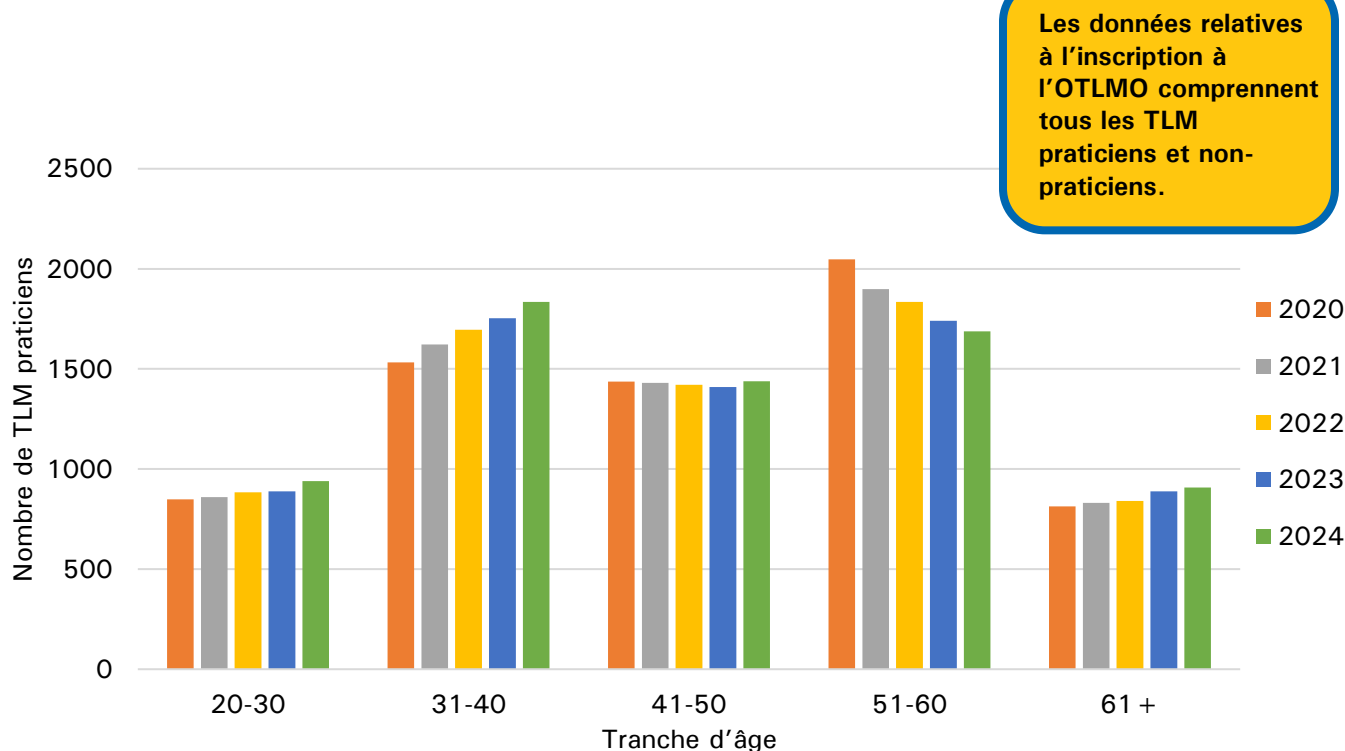
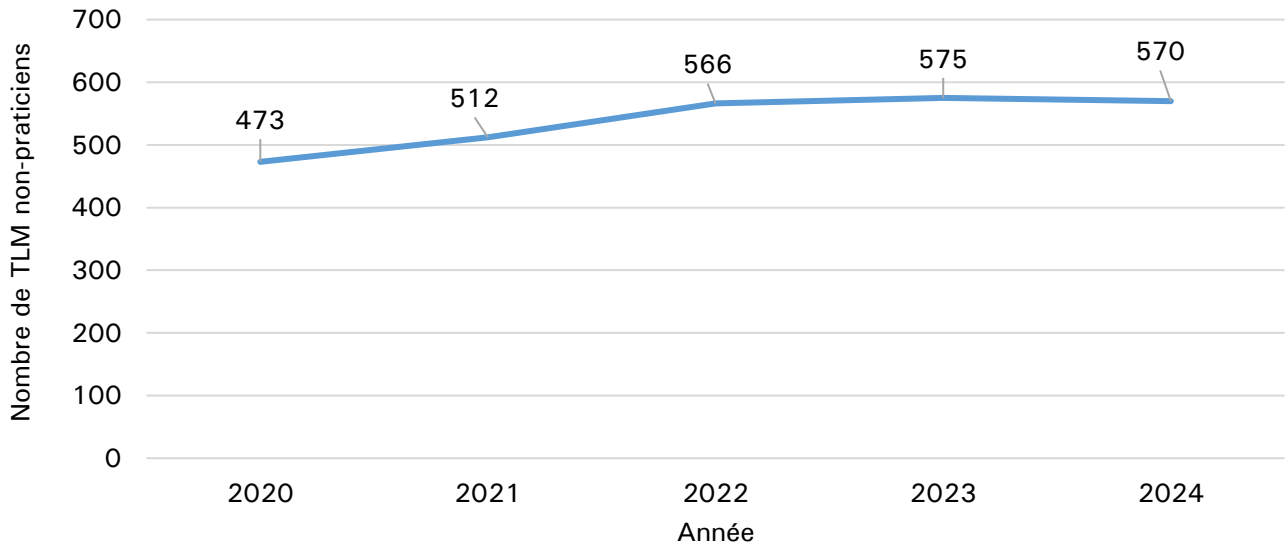


Tableau C.1 – Répartition selon l'âge pour tous les inscrits à l'OTLMO

Tranche d'âge	Nombre de tous les inscrits (praticiens et non-praticiens)					Nombre d'inscrits praticiens				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
20-30	848	860	884	888	940	832	838	845	850	907
31-40	1 532	1 622	1 695	1 753	1 835	1 458	1 529	1 576	1 623	1 704
41-50	1 436	1 431	1 420	1 409	1 438	1 353	1 336	1 326	1 306	1 336
51-60	2 047	1 898	1 835	1 741	1 687	1 871	1 714	1 654	1 586	1 523
61+	813	831	841	888	907	689	713	708	739	767
Total	6 676	6 642	6 675	6 679	6 807	6 203	6 130	6 109	6 104	6 237



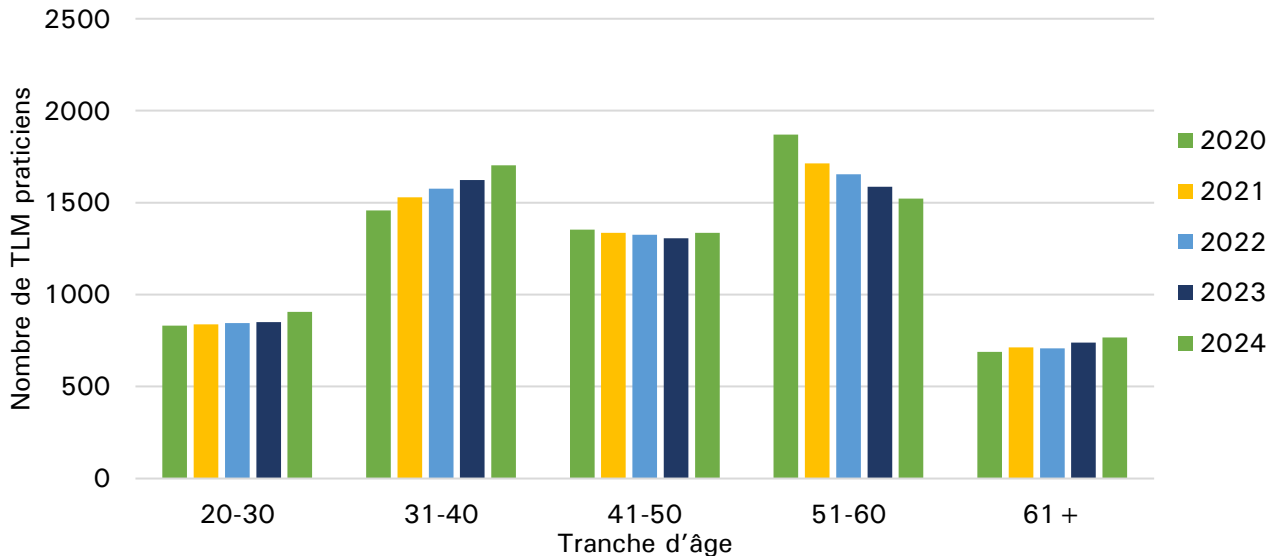
Figure C.1.2 – Nombre de TLM non-praticiens



C.2 Technologistes de laboratoire médical praticiens

Toutes les analyses supplémentaires faisant l'objet du présent rapport sont fondées uniquement sur les TLM qui étaient inscrits comme praticiens dans la base de données de l'OTLMO au moment de l'extraction des données. Veuillez noter que les TLM peuvent modifier leur certificat d'inscription à tout moment au cours de l'année.

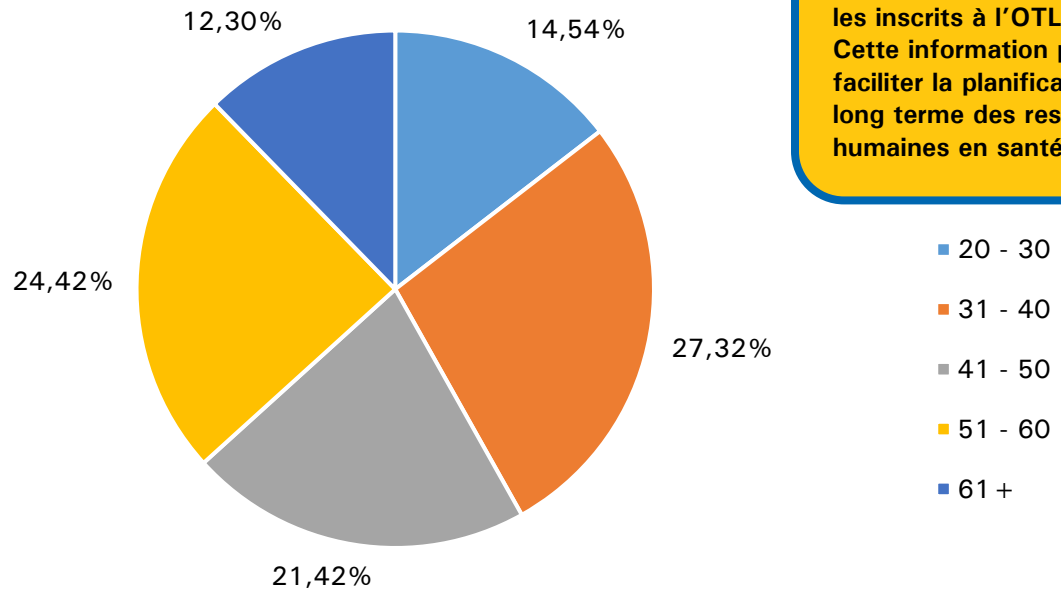
Figure C.2 – Répartition selon l'âge des TLM praticiens





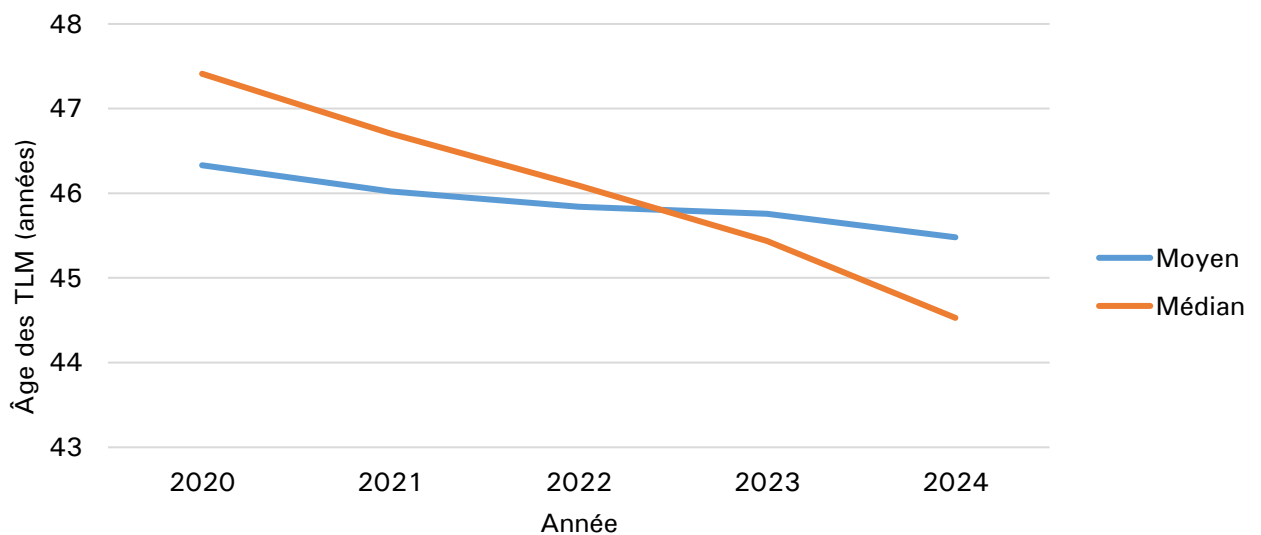
C.2.1 Répartition selon l'âge

Figure C.2.1.a – Répartition selon l'âge des TLM praticiens



L'âge des TLM praticiens est disponible pour tous les inscrits à l'OTLMO. Cette information peut faciliter la planification à long terme des ressources humaines en santé.

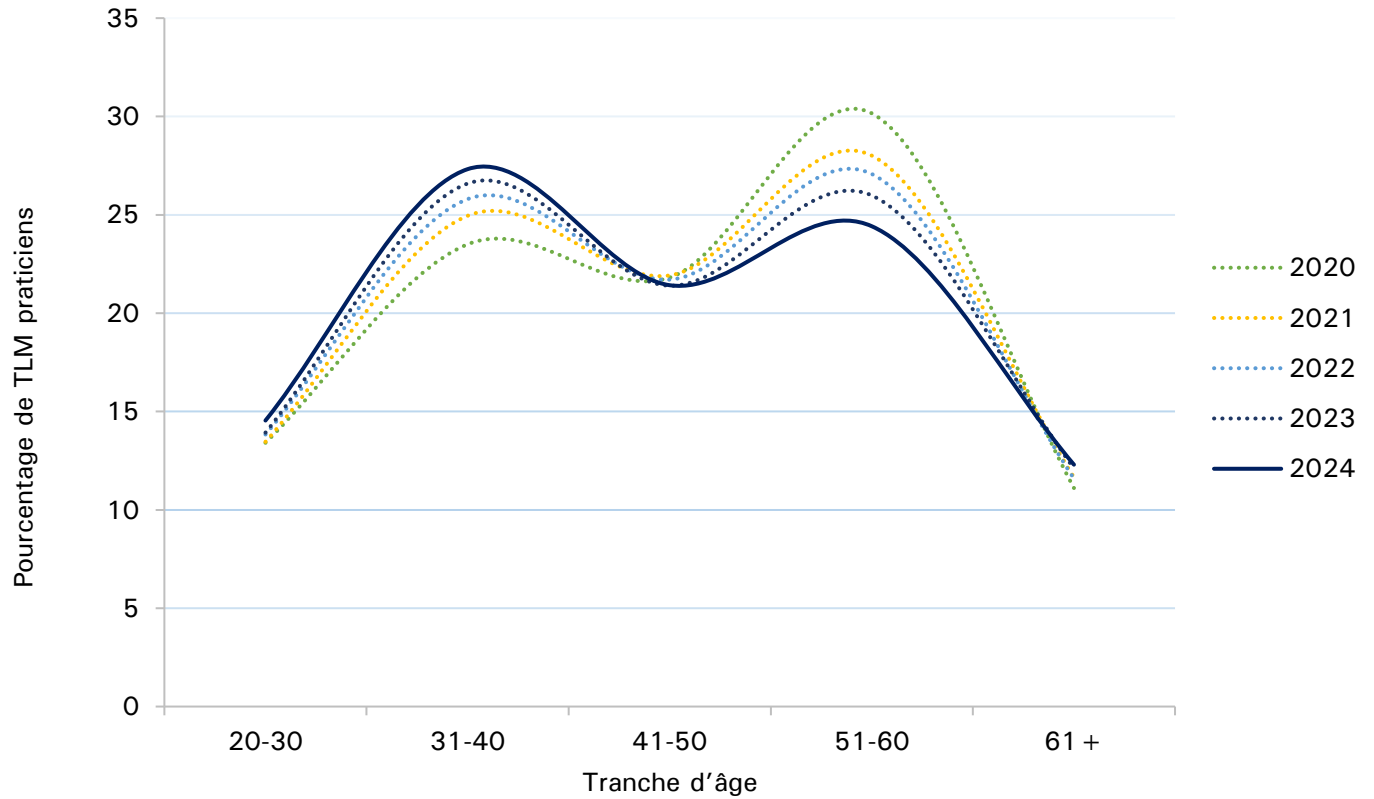
Figure C.2.1.b – Âge moyen et médian des TLM praticiens



Remarque : Dans l'ensemble, l'âge moyen des TLM praticiens en 2024 était de 45,48 ans, et l'âge médian était de 44,53 ans. L'âge moyen des TLM praticiens en 2023 était de 45,75 ans, et l'âge médian était de 45,43 ans.



Figure C.2.1.c – Courbe de répartition selon l'âge des TLM praticiens





C.2.2 Circonscriptions électorales

Figure C.2.2 – Nombre de TLM praticiens dans chaque circonscription électorale

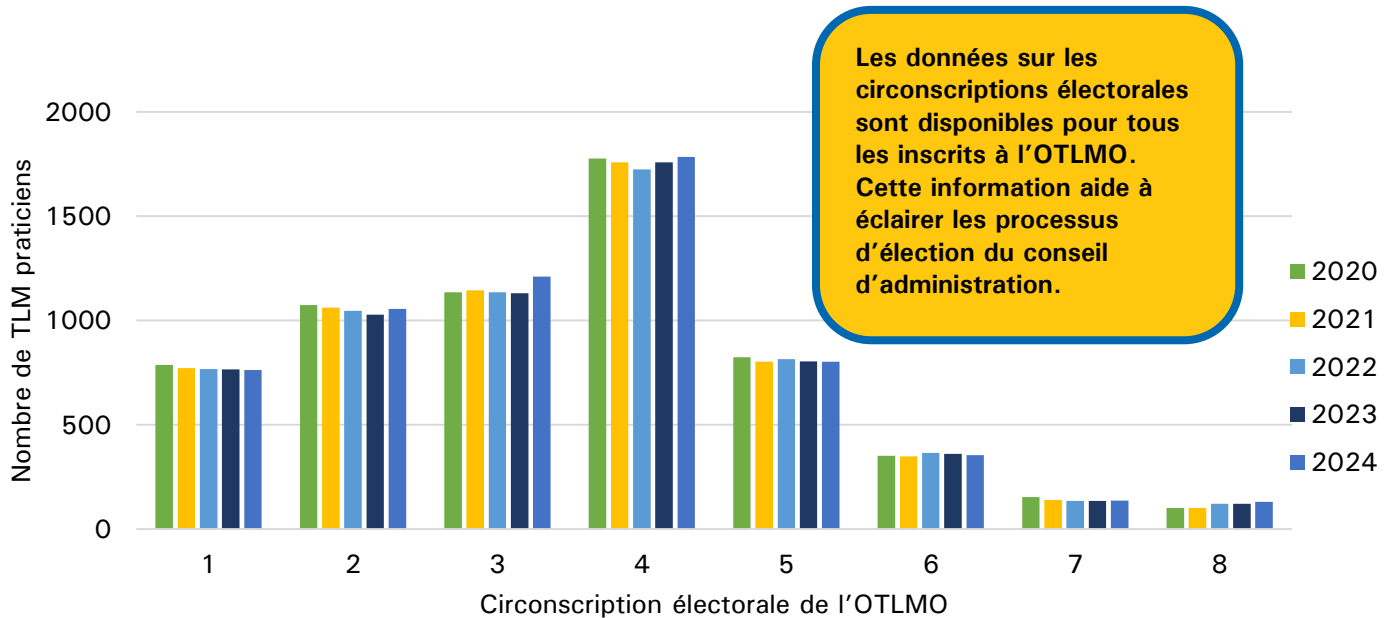


Tableau C.2.2 – Nombre et pourcentage de TLM praticiens dans chaque circonscription électorale

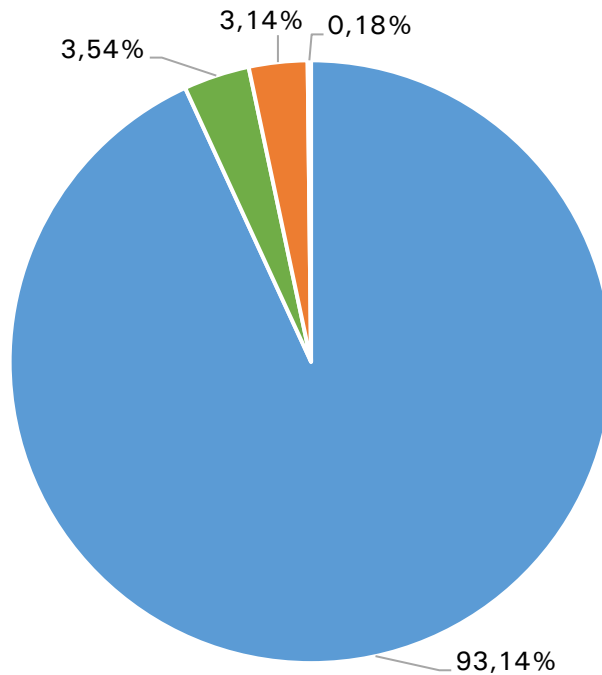
Circonscription électorale		1	2	3	4	5	6	7	8*
Nombre de TLM praticiens	2023	766	1 028	1 131	1 758	804	361	135	121
	2024	763	1 055	1 210	1 785	802	355	137	130
Pourcentage de tous les TLM praticiens	2023	12,55 %	16,84 %	18,53 %	28,80 %	13,17 %	5,91 %	2,21 %	1,98 %
	2024	12,23 %	16,92 %	19,40 %	28,62 %	12,86 %	5,69 %	2,20 %	2,08 %

Remarque : La circonscription électorale 8 est composée de tous les inscrits à l'OTLMO en Ontario ainsi que de ceux qui exercent à l'extérieur de l'Ontario dans le but d'élire un membre actif au conseil d'administration. Les données du tableau C.2.2 ne font état que des TLM praticiens qui exercent à l'extérieur de l'Ontario.



C.2.3 Situation d'emploi

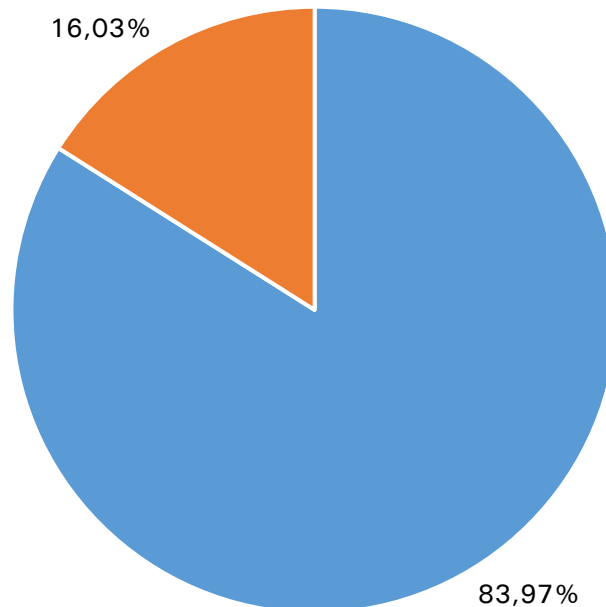
Figure C.2.3.a – Pourcentage de TLM praticiens par catégorie d'emploi



Les catégories d'emploi est autodéclarées par les TLM dans le cadre du processus de renouvellement annuel. En 2024, 6 079 (97,47 %) TLM en praticiens ont déclaré une catégorie d'emploi.

- Permanent
- Occasionnel
- Temporaire
- Autonome

Figure C.2.3.b – Pourcentage de TLM praticiens par situation d'emploi



La situation d'emploi est autodéclarée par les TLM durant le processus de renouvellement annuel. En 2024, 6 075 (97,40 %) TLM praticiens ont déclaré une situation d'emploi.

- Temps plein
- Temps partiel



C.2.4 Spécialités

Tableau C.2.4 – Nombre de TLM praticiens par spécialité

Spécialités	Nombre de TLM praticiens				
	2020	2021	2022	2023	2024
Biochimie	5 458	5 413	5 398	5 418	5 570
Cytogénétique	300	300	309	319	319
Cytologie	251	255	252	249	246
Hématologie	5 441	5 395	5 385	5 408	5 563
Histologie	5 246	5 240	5 238	5 291	5 498
Microbiologie	5 433	5 393	5 378	5 395	5 579
Génétique moléculaire	292	298	308	309	315
Phlébotomie	4 904	4 922	4 983	5 044	5 265
Science transfusionnelle	5 372	5 336	5 327	5 353	5 518
Anciennes spécialités	80	67	63	63	45

Remarques :

- Les spécialités des TLM sont énumérées à l'annexe 1 du Règlement de l'Ontario 207/94.
- Les TLM peuvent avoir plusieurs spécialités énumérées sur leur certificat d'inscription. Cela ne signifie pas nécessairement qu'un TLM exerce activement dans toutes les spécialités énumérées.
- La spécialité Microbiologie regroupe les personnes inscrites dans une ou plusieurs sous-spécialités (bactériologie, parasitologie, mycologie et virologie).



C.2.5 Principaux domaines d'exercice

Tableau C.2.5 – Nombre de TLM praticiens par principal domaine d'exercice

Principaux domaines d'exercice	Nombre de TLM praticiens				
	2020	2021	2022	2023	2024
Biochimie	1 070	1 041	1 037	1 046	1 028
Cytogénétique	141	136	135	136	128
Cytologie	200	197	194	199	187
Formation	50	46	51	54	62
Hématologie	666	667	644	656	647
Histologie	645	631	659	668	713
Contrôle des infections	49	46	43	39	35
Systèmes d'information de laboratoire	90	93	95	101	129
Gestion	234	228	245	232	265
Microbiologie	647	669	651	651	658
Bactériologie	159	144	139	136	104
Virologie	151	147	122	116	106
Génétique moléculaire	227	241	231	240	233
Analyse hors laboratoire	47	49	52	55	61
Gestion de la qualité	94	98	116	112	129
Recherche	23	21	21	19	20
Science transfusionnelle	520	529	507	523	520
Autres domaines de spécialité (c.-à-d. ventes, approvisionnement en spécimens)	147	146	149	147	166
Domaine non défini	971	923	905	900	856

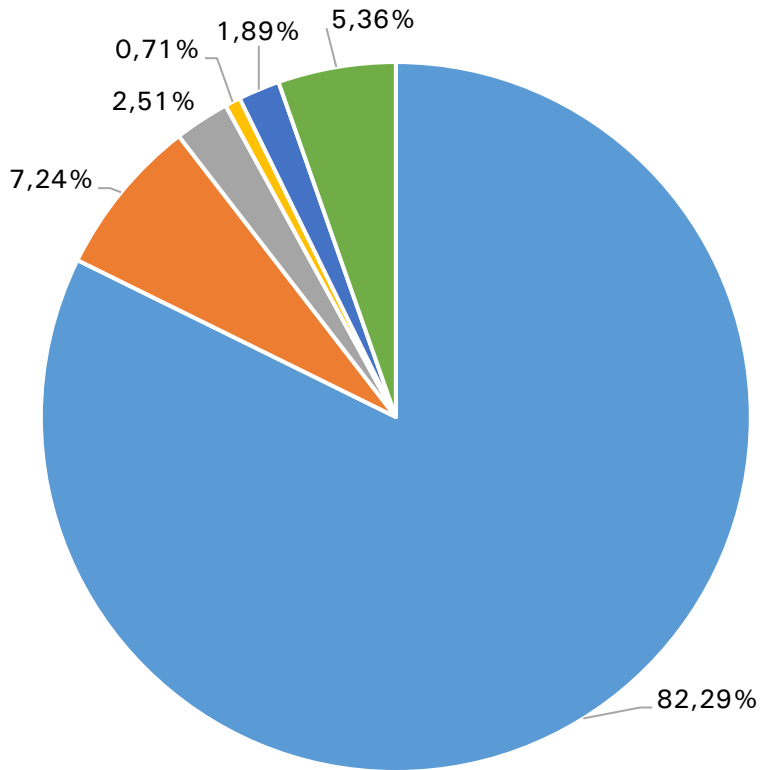
Les rangées ombrées indiquent les sélections sous « Principaux domaines d'exercice » qui ne correspondent pas directement à une « Spécialité » décrite à l'annexe 1 du Règlement de l'Ontario 207/94.

Le principal domaine d'exercice est le domaine dans lequel un TLM travaille le plus grand nombre d'heures. En 2024, 6 047 (96,95 %) praticiens ont déclaré leur principal domaine d'exercice.



C.2.6 Fonction principale

Figure C.2.6 – Fonction principale des TLM



La fonction principale des TLM praticiens est autodéclarée dans le cadre du renouvellement. En 2024, 6 060 (97,16%) TLM praticiens ont déclaré leur fonction principale.

- Services diagnostiques et thérapeutiques de laboratoire
- Administration
- Gestion de la qualité
- Recherche
- Enseignement postsecondaire
- Autre



C.2.7 Prestation de la formation clinique de TLM

Tableau C.2.7.a – Tranche d'âge des TLM praticiens qui participent à la formation

Tranche d'âge	Nombre de TLM praticiens participant à la formation clinique de TLM		Pourcentage de TLM praticiens participant à la formation clinique		Pourcentage de TLM participant à la formation clinique de tous les TLM praticiens dans la tranche d'âge	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
20-30	163	166	9,53 %	9,36 %	19,18 %	18,30 %
31-40	412	465	24,09 %	26,21 %	25,39 %	27,29 %
41-50	399	392	23,33 %	22,10 %	30,55 %	29,34 %
51-60	476	487	27,84 %	27,45 %	30,01 %	31,98 %
61 +	260	264	15,20 %	14,88 %	35,18 %	34,42 %

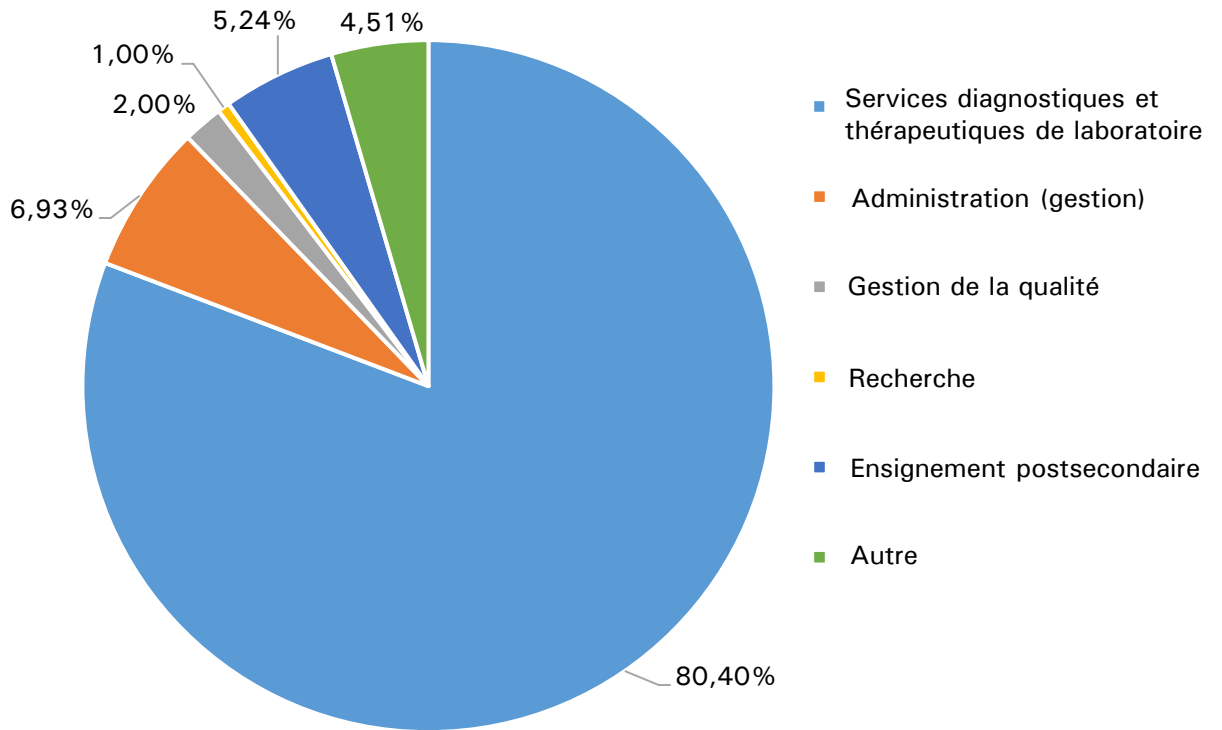
Remarque : Le nombre total de TLM indiquant qu'ils « ...fournissent une formation clinique (à temps partiel ou à temps plein) aux TLM et/ou à d'autres professionnels de la santé » était de 1 774 en 2024 et de 1 710 en 2023.

Tableau C.2.7.b – TLM praticiens participant à la formation clinique par circonscription électorale

Circonscription électorale	Nombre de TLM praticiens participant à la formation clinique de TLM	Pourcentage de TLM praticiens participant à la formation clinique	Pourcentage de TLM participant à la formation clinique de tous les TLM praticiens dans la circonscription
1	215	12,12 %	28,18 %
2	294	16,57 %	27,87 %
3	341	19,22 %	28,18 %
4	495	27,90 %	27,73 %
5	238	13,42 %	29,68 %
6	119	6,71 %	33,52 %
7	40	2,25 %	29,20 %
8	32	1,80 %	24,62 %



Figure C.2.7 – Fonction principale des TLM participant à la formation clinique



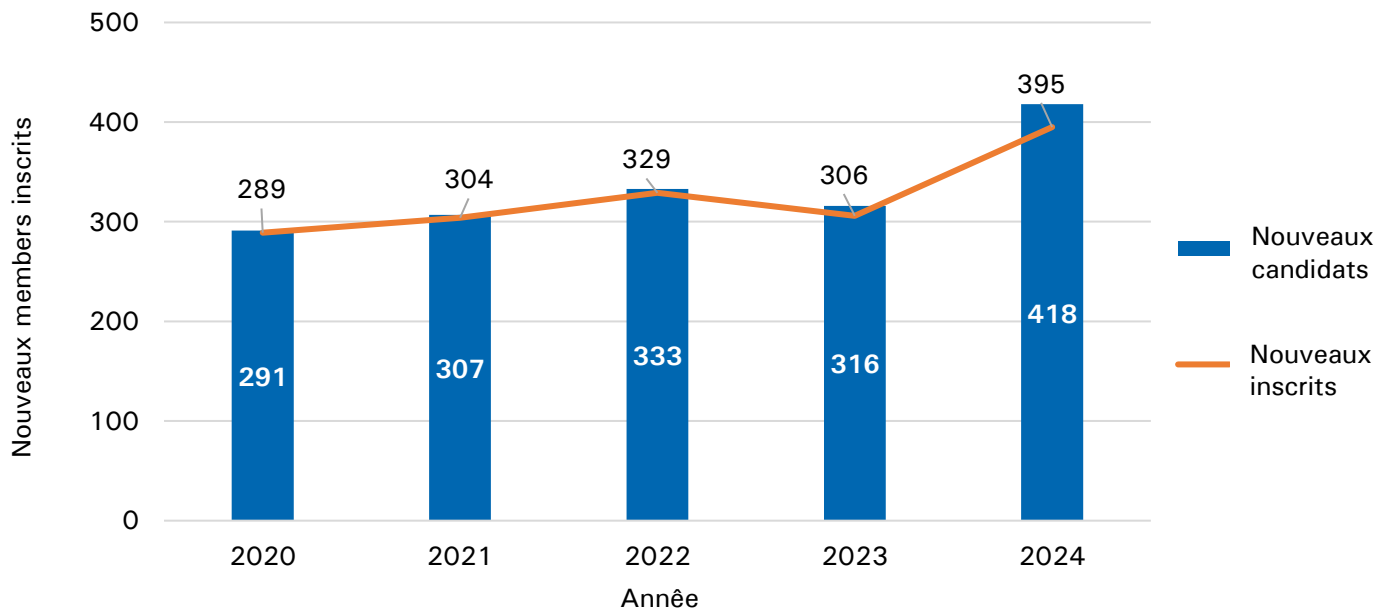


C.2.8 Nouveaux inscrits

Tableau C.2.8 – Nouveaux inscrits chaque année

Nouveaux inscrits	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrits formés au Canada	258	267	258	245	294
Inscrits formés à l'étranger	33	40	70	60	101
Total	291	307	328	305	395

Figure C.2.8.a – Nombre total de demandes et de nouveaux inscrits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Remarque : Ce ne sont pas tous les demandeurs qui terminent leur inscription auprès de l'OTLMO, car certaines demandes peuvent expirer ou être retirées.



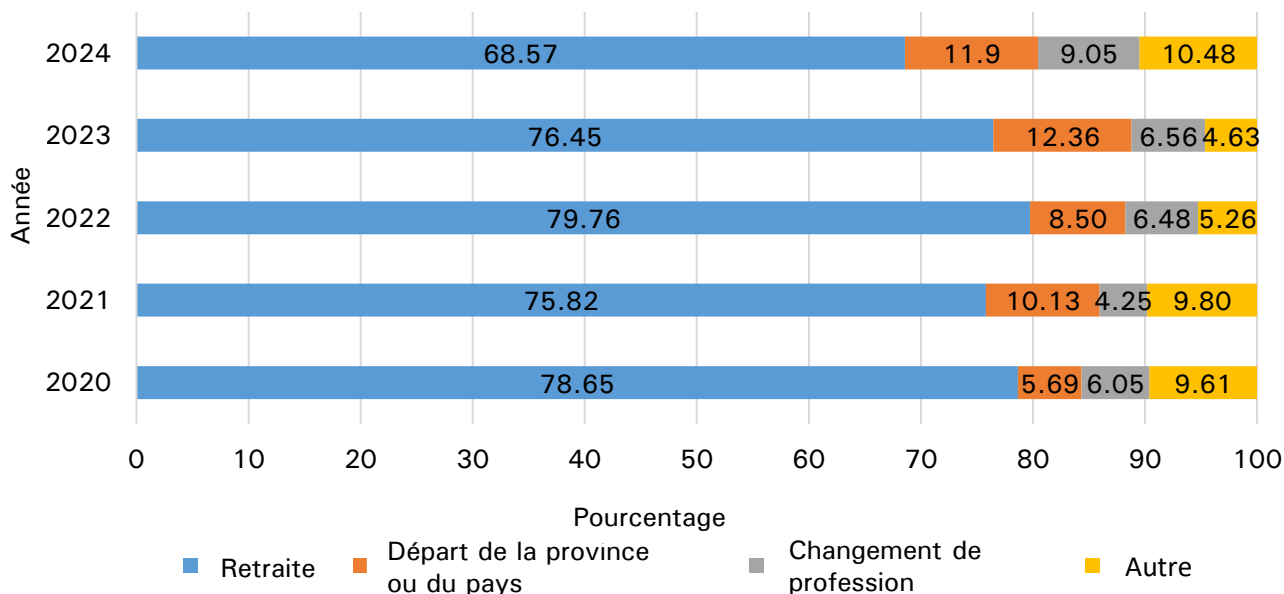
C.2.9 Démissions

Tableau C.2.9 – Démissions annuelles

Raisons des démissions	2020	2021	2022	2023	2024
Retraite	221	232	197	198	144
Départ de la province ou du pays	16	31	21	32	25
Changement de profession	17	13	16	17	19
Autres (c.-à-d. santé, famille)	27	30	13	12	24
Total	281	306	247	259	212

Remarque : Les TLM déclarent eux-mêmes les raisons pour lesquelles ils ont démissionné à titre de TLM inscrits à l'OTLMO dans le cadre du processus de démission. Les inscrits praticiens et non-praticiens peuvent démissionner à tout moment de l'année ou dans le cadre du processus de renouvellement annuel. Les démissions pour chaque année comprennent à la fois les démissions en cours d'exercice et les démissions effectuées lors du renouvellement annuel.

Figure C.2.9.a – Raisons des démissions





D. Conclusion

D.1 Résumé

L'analyse des données sur les ressources humaines en santé est un outil de planification puissant pour répondre aux besoins actuels et futurs. Le Rapport 2024 sur les technologistes de laboratoire médical de l'OTLMO offre un aperçu complet et axé sur les données sur l'effectif, basé sur une analyse approfondie des données relatives à l'inscription de l'OTLMO.

Ce rapport met en évidence les principales tendances en matière d'effectif, notamment les données démographiques, la situation d'emploi, les domaines d'exercice et la répartition géographique des TLM dans la province. Il peut constituer une ressource précieuse pour ceux qui travaillent à assurer un effectif durable et efficace.

Les données sont présentées d'une manière qui invite à l'interprétation sous divers angles et méthodologies. Qu'il s'agisse de la planification de l'effectif, de l'éducation, de l'élaboration de politiques ou de la capacité du système, les idées offertes ici peuvent aider à éclairer les décisions et à soutenir les initiatives stratégiques. L'OTLMO accueille favorablement l'occasion d'explorer d'autres interprétations des données et de discuter de la façon dont elles peuvent être appliquées pour répondre à des besoins particuliers en matière de planification ou de recherche.

L'OTLMO demeure déterminé à soutenir activement la planification des ressources humaines en santé fondée sur des données probantes pour les TLM en Ontario. Pour discuter des résultats ou partager des données et des points de vue supplémentaires, veuillez communiquer avec le registraire et chef de la direction de executiveoffice@cmlto.com.

Pour de plus amples renseignements sur l'OTLMO, veuillez consulter www.cmlto.com/fr.